

AR Prefecture

006-210601233-20240313-DCM6-DE
Reçu le 19/03/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

SÉANCE du : mercredi 13 mars 2024

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

Présidence de Monsieur Joseph SEGURA,
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

CANTON DE
CAGNES-SUR-MER-2

Convocation :

Date d'envoi : 7 mars 2024

Date d'affichage : 7 mars 2024

Délibération :

Télétransmis en Préfecture des AM le : 19 MARS 2024

Affichée en mairie le : 19 MARS 2024

Notification(s) éventuelle(s) le :

OBJET : MODIFICATION TABLEAU DES
EMPLOIS

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX				
exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	31	35	4	0

Pôle / Service : Direction RHDS
Délibération N° : DCM20240313_06

Rapporteur : Madame GALEA
Secrétaire de séance : Monsieur PALAYER

Le mercredi 13 mars 2024 à 17H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Monsieur Joseph **SEGURA**, Madame Brigitte **LIZEE JUAN**, Madame Danielle **HEBERT**, Monsieur Gilles **ALLARI**, Madame Nathalie **FRANQUELIN**, Monsieur Jean-Pierre **BERNARD**, Madame Mary-Claude **BAUZIT**, Monsieur Marcel **VAÏANI**, Madame Marie-Paule **GALEA**, Monsieur Eric **BONFILS**, Madame Andrée **NAVARRO-GUILLOT**, Monsieur Bernard **GIRARDOT**, Madame Juliette **BARALE**, Monsieur Jean-Pierre **PAUSELLI**, Monsieur Michel **ELBAZ**, Madame Pierrette **CHARLIER**, Madame Florence **ESPANOL**, Monsieur Christian **RADIGALES**, Madame Corinne **NESONSON**, Madame Vanessa **GUERRIER BUISINE**, Monsieur Yoann **SUAU**, Monsieur Ludovic **GALLUCCIO**, Madame Laurie **MORETTO ALLEGRET**, Madame Alexandra **DEY**, Monsieur Raphaël **PALAYER**, Madame Marie-France **CORVEST**, Monsieur Patrick **VILLARDRY**, Monsieur Marc **ORSATTI**, Madame Astrid **RAMELLA-VICENTE**, Madame Sandrine **BELOT**, Madame Patricia **CANESTRIER**

Excusé(s) avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Monsieur BERETTONI à Monsieur SEGURA
Monsieur DOMINICI à Madame HEBERT
Madame HALIOUA à Monsieur GALLUCCIO
Monsieur MOSCHETTI à Monsieur VILLARDRY

Mes chers collègues,

L'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique prévoit que les emplois de chaque collectivité soient créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

OBJET : **MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS**

006-210601273-20240313-DCM6-DE
Reçu le 19/03/2024

La dernière modification du tableau des emplois communal a été effectuée par délibération du Conseil Municipal du 6 décembre 2023.

La mise à jour qui vous est proposée intègre plusieurs modifications :

Dans le cadre de la construction de la Direction Relation à l'Usager et suite au diagnostic-action réalisé par la Directrice Relation à l'usager, l'évolution du Service Etat-Civil représente un axe majeur de la réorganisation :

- Répartition des missions du Service Etat-Civil en 5 équipes supervisées par un(e) référent(e) ou Responsable : Équipe «Technique Cimetières», Équipe «Décès et Administratif Cimetières», Équipe «Mariages, Pacs» , Équipe « Etat-Civil » et Equipe « Elections ». Un travail de quantification en ETP est en cours et permettra de préciser le volume d'agents à mobiliser (en nombre et en heures) pour chaque équipe.

- Le positionnement d'un(e) « référent(e)» par équipe a pour but une meilleure cohérence et clarification des missions de chacun ainsi qu'une responsabilisation des agents.

- Depuis le mois d'octobre 2023, une conseillère France Services est présente à raison de 35% de son temps de travail au sein du Service État-Civil. Actuellement en cours de formation pour être opérationnelle pour les Dispositifs de Recueil ne nécessitant pas un Officier d'État-Civil, sa présence permet de meilleurs liens fonctionnels entre France Services et le Service Etat-Civil.

- Modification du nom du Service en « Service Etat-Civil, Élections, Décès, Cimetières ».

- Au sein de la Direction des Sports, suppression du poste vacant de « Chargé(e) de mission manifestations sportives » et création de la mission « Coordination du Beach Sport Festival » assurée par le Directeur des Sports pour une quotité de temps de travail de 20 %.

Ce projet a été examiné en Comité Social Technique le 22 février 2024 et en Commission des Finances, Ressources Humaines et Administration Générale le 5 mars 2024.

Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ABROGER la délibération municipale du 6 décembre 2023 portant modification du tableau des emplois ;

ADOPTER le tableau des emplois modifié joint en annexe dès l'accomplissement des formalités administratives rendant exécutoire la présente délibération ;

DIRE que les crédits provisoires correspondants sont inscrits au budget primitif/modificatif de l'année 2024 au Chapitre 012 et aux suivants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

ABROGE la délibération municipale du 6 décembre 2023 portant modification du tableau des emplois ;

ADOPTE le tableau des emplois modifié joint en annexe dès l'accomplissement des formalités administratives rendant exécutoire la présente délibération ;

DIT que les crédits provisoires correspondants sont inscrits au budget primitif/modificatif de l'année 2024 au Chapitre 012 et aux suivants.

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

AR Prefecture

OBJET : **MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS**

006-210601233-20240313-DCM6-DE
Reçu le 19/05/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Pour le Maire de Saint-Laurent-du-Var empêché
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur**

**L'adjoint délégué
Brigitte LIZEE-JUAN**

